



CENTRE DE FORMATION DES PREPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIERE

Sont déclarés admissibles à l'épreuve de sélection prévue à l'article 9 de l'arrêté du 02 août 2006 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière, les candidats suivants :

CIVILITE	NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	Prénom Usuel
Madame	ANNE		Banel
Madame	BONNAIRE		Marion
Madame	BUCQUET		Marie
Madame	CARPENTIER	MONHAY	Anaïs
Madame	CIMIER		Sabrina
Madame	DAMART		Ludivine
Madame	DELEAU		Julie
Madame	DELESALLE	SOËTE	Mélanie
Monsieur	DEMERVAL		Anthony
Madame	DENNEMONT		Marjorie
Madame	DOUTRIAUX	GREVET	Carine
Madame	EGO		Léna
Madame	FALCONE	PIREZ	Marina
Madame	FONTAINE		Ophélie
Monsieur	GILLOT		Valentin
Madame	HIRIART	COËZ	Julie
Madame	JANUSKIEWICZ		Lola
Madame	LEPLET	RICHARD	Delphine
Madame	LESDEMA	DELAGE	Sarah
Madame	L'HOSPITALIER		Virginie
Monsieur	LOUISON		Frédéric
Madame	LUCAS	HUREL	Christelle
Madame	MONCHECOURT	HELLBERG	Marjorie
Madame	SECLEPPE		Anaïs
Madame	TOUZANI		Yousra
Madame	VARLET		Agathe
Madame	ZILBERSTEIN	BRAUD-VANDERBANKEN	Agathe

Fait à Lille, le 25 mars 2022

La Présidente de jury :

Catherine TEDESCO

Catherine TEDESCO

Directrice des Soins

Directrice de l'IFCS, de l'École d'IADE et du CFPPh

CHU Lille